



21 mai 2010

Mesures du PLR pour une Suisse sûre

Nos exigences pour une meilleure sécurité des citoyens

1. Objectifs de la politique libérale de sécurité des citoyens :

L'Etat est responsable de la sécurité de ses citoyens. Les efforts importants fournis par les cantons ont fait de la Suisse l'un des pays les plus sûrs d'Europe. Cependant, l'augmentation des atteintes contre la vie et l'intégrité physique demeure une grande incertitude pour la population. Nous devons maintenir et renforcer notre position et améliorer de toute urgence le sentiment de sécurité des citoyens. Notre objectif est clair : tout citoyen doit pouvoir se déplacer sans crainte n'importe où et n'importe quand en Suisse. Les habitants de notre pays doivent pouvoir mener une vie sûre et donc libre.

La criminalité est un phénomène complexe. Des solutions « clé en main » et individuelles ne sont donc pas applicables. L'approche globale du *PLR. Les Libéraux-Radicaux* se distingue par une combinaison de mesures sur l'éducation, la dureté des peines et la réintégration. Les principes de base de notre politique de sécurité des citoyens sont définis clairement :

- › **Optimiser la structure de la police** : En plus de la création de nouvelles structures centrales pouvant lutter contre la grande criminalité, il est important de maintenir et d'optimiser la police décentralisée et proche du citoyen afin de s'occuper des interventions de base.
- › **La sécurité a un prix** : L'optimisation des forces de police, de la législation et de son application sont les outils qui permettront de préserver et d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité de la population suisse. Comme les finances ne le permettent pas pour l'heure, l'achat de matériel et l'engagement nécessaire de personnels ne sera possible que dans une deuxième phase.
- › **Responsabilité commune** : La sécurité dans la vie quotidienne ne doit pas être compensée par une diminution exagérée de la liberté. Si les citoyens se sentent en sécurité, ils se sentiront libres de se déplacer et de vivre. La population devrait aussi percevoir que cette responsabilité est aussi la leur. L'amélioration de la sécurité est possible uniquement si tout le monde tire à la même corde – dans la vie privée comme dans la vie publique : voir au lieu de regarder ou encore s'intéresser au lieu d'ignorer.

2. Nos exigences en matière de sécurité des citoyens

Violence des jeunes / Vandalisme :

- › La police devrait agir de manière cohérente lors d'implication dans des manifestations. Il y a deux semaines, lors de la manifestation du 1^{er} mai à Zurich, la police a démontré l'efficacité d'une intervention forte. Les anarchistes doivent être punis en adéquation avec la gravité de leurs actes. Nous demandons aussi que seule une partie des manifestations soient autorisées. Dans les rapports avec les manifestants, la police devrait agir de manière forte mais adéquate. De plus, dans le cadre de manifestations impliquant un usage accru du domaine public, le port de toute tenue vestimentaire ou de tout autre équipement propre à empêcher l'identification ainsi que tout objet propre à porter atteinte à l'intégrité corporelle ou à causer des dommages matériels, doivent être interdits.
- › La vidéosurveillance ciblée aide à l'identification et dissuade le passage à l'acte. La protection des données ne doit pas devenir la protection des délinquants. Le droit doit être ajusté en conséquence de manière sélective : les cantons devraient être en mesure d'installer des caméras à des points particulièrement sensibles sans devoir faire face à une bureaucratie trop abondante.

- › Les jeunes doivent être mieux protégés contre la consommation excessive d'alcool. Comme l'a déjà fait Bâle-Campagne, il faut introduire un paquet de mesures en ce sens dans tous les cantons. Il se compose de trois points pour les mineurs :
 - › *Interdiction de la transmission d'alcool (l'acheteur n'est pas le consommateur)*
 - › *Contrôle lors de l'achat*
 - › *Les jeunes ivres doivent être interpellés et mis en détention provisoire dans une cellule de dégrisement. Le jeune ou ses parents doivent payer la nuit passée en cellule.*

Hooliganisme :

- › Dans le cas d'événements sportifs, les clubs doivent prendre leurs responsabilités et contribuer aux coûts de sécurité.
- › Les clubs et la police doivent employer toutes les ressources pour identifier les personnes contrevenant aux règles des stades. Ils doivent exploiter les enregistrements, photos ou déclarations de témoins. Par ailleurs, les stades doivent être, de manière systématique, couverts par des caméras.
- › De manière générale, il ne faut tolérer que les bières légères et les boissons peu alcoolisées dans les secteurs du stade. Lors de match à risque, il faut pouvoir interdire l'alcool dans les secteurs visiteurs.
- › Le renforcement et le regroupement d'un savoir-faire dans un service national d'information et de coordination exploité par la police sous direction politique (similaire au SCOCI), comme l'évoque la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), doivent être encouragés.

Droit pénal :

- › Nous exigeons un emprisonnement rapide : les criminels et particulièrement les jeunes criminels doivent être condamnés dès que possible et purger leur peine immédiatement. C'est uniquement par des mesures sévères que la justice sera prise au sérieux.
- › Le Conseil fédéral entend réviser le Code pénal (CP) en deux phases : le système de sanctions et de cadre légal des peines seront traités séparément. Comme les deux paquets sont liés, le Parlement devrait y avoir accès en même temps. Nous nous réjouissons de la consultation, cet été, par le Conseil fédéral de la révision de la partie générale du Code pénal. L'examen va maintenant continuer.
- › La révision de certains points importants du Code pénal ne peut pas s'arrêter là. Les questions de retour au pénitencier lors d'attente de verdict, de radiation de casier judiciaire ou encore de réintégration de délinquants étrangers doivent impérativement être résolues.
- › Le discours sur la surveillance électronique est essentiellement dû à l'initiative du Groupe libéral-radical. Kurt Fluri (CN / SO) a déposé une question [09.5589](#) et une motion [07.3157](#) dans laquelle il a demandé que la surveillance électronique soit une nouvelle forme d'exécution de peines inscrite dans le droit fédéral. Jusqu'à présent, les expériences se poursuivent. Elles ont même été étendues et la surveillance électronique sera peut être même inscrite dans le cadre de la révision du Code pénal. Nous exigeons que cette forme de sanction soit convertie en droit fédéral.

- › Nous réclamons un renforcement du droit des mineurs. Les mesures ne doivent pas prendre fin à l'âge de 22 ans mais à l'âge de 24 ans.
- › Les institutions ne sont pas armées correctement pour faire respecter le droit aux mineurs. Des moyens financiers sont ici nécessaires. L'application de la loi par la jeunesse a un prix mais joue aussi un effet préventif.

Criminalité des étrangers / Migration / Intégration :

- › La criminalité est régie par le Code pénal – les lois et règles s'appliquent à tous. Dans le cas de violation de la loi, il suffit de respecter les lois. Afin d'y parvenir, la procédure de recours doit être accélérée.
- › Les conventions d'intégration doivent être introduites au niveau national. Elles constituent un moyen pratique de forcer l'intégration. Avec la motion [10.3248](#) (Groupe libéral-radical par le porte-parole CN Malama) et par l'initiative parlementaire [08.406](#) (CN Philipp Müller), le champ d'application devrait être étendu par des ajustements appropriés de la loi sur les étrangers. Le traitement de la motion est en cours, l'initiative parlementaire, elle, a été suspendue par la commission. L'une des sanctions possibles est l'expulsion lors du non-respect des lois – un changement dans la loi doit être étudié.
- › Nous exigeons une loi-cadre pour une politique d'intégration (init. Parl. [09.505](#)). Le fédéralisme doit être salué et soutenu. Cependant, l'intégration fait parti des devoirs de l'Etat. Afin de régir les différentes pratiques appliquées aux cantons, la Confédération doit offrir plus de soutien et aussi de moyens. Le rapport sur le développement de la politique d'intégration de la Confédération révèle que, au niveau fédéral, beaucoup de défis sont encore à relever.
- › Les problèmes d'application dans le domaine de l'asile doivent aussi être traités. Abréger la durée des procédures comme le préconise le Conseil fédéral dans le projet de révision de la loi sur l'asile n'apporte rien. Nous l'avons déjà souligné dans notre réponse de la consultation. Nous exigeons que les demandeurs d'asile ayant reçu une décision de non-entrée en matière puissent être expulsés rapidement, en particulier ceux des zones incluses dans Schengen.

Engagement subsidiaire de l'armée :

- › L'armée est, au niveau fédéral, l'outil de sécurité le plus important. Elle devrait recevoir un mandat très clair (selon le rapport de politique de sécurité) et être financée de manière appropriée.
- › L'engagement subsidiaire de l'armée doit être limité aux cas de dangers ou menaces existentielles. L'armée ne devrait pas faire de travail inadapté ou ingrat.
- › Les polices cantonales et l'armée sont des partenaires et doivent être harmonisés en tant que tels. La compétence pour le déploiement de l'armée reste une compétence des cantons.